

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

Livres V et VIII du code de la Sécurité sociale
 Livre III du code de la construction et de l'habitation

Une seule déclaration de situation suffit, même pour plusieurs demandes de prestations.

Répondez à toutes les questions qui vous concernent, joignez toutes les pièces justificatives demandées, n'oubliez pas de dater et signer votre déclaration de situation.

Allocataire

Personne qui demande les prestations familiales et qui est responsable du dossier

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom de famille (de naissance) :

Nom d'usage :
(facultatif et s'il y a lieu)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :

Votre date de naissance : | | | | | | | | | |

Lieu de naissance : ville département

Ou pays en cas de naissance à l'étranger :

Nationalité :

☐ Française ☐ UE, EEE* ou Suisse ☐ Autre

Numéro de Sécurité sociale :

Date d'entrée en France si vous résidiez à l'étranger :

Age Group	Percentage
18-24	10
25-34	20
35-44	25
45-54	20
55-64	25
65-74	20
75-84	15
85-94	10
95+	10

* Cf liste des pays en page 4

Si vous êtes inscrit à la Caf/MSA de votre département ou avez été inscrit, au cours des 2 dernières années, en France ou à l'étranger, auprès d'un organisme versant des prestations ou avantages familiaux, précisez :

Nom de l'organisme :

Pays :

Numéro d'allocataire ou numéro de dossier :

Votre adresse

Votre adresse complète :

Code postal : Commune : Pays :

Numéros de téléphone - Domicile [][][][][][][][] Autre (*travail ou portable*) : [][][][][][][][]

Adresse mél :@.....

[illegible]

Combien de personnes vivent à votre domicile (y compris vous et votre conjoint) ? :

- Si vous vivez en couple et que votre conjoint, concubin ou pacsé réside à l'étranger, précisez :

le pays : depuis quelle date :



Pour bénéficier des prestations familiales, vous et vos enfants devez résider habituellement en France, sauf si votre situation relève des règlements communautaires ou d'accords internationaux.

S 7103 j - 10/2013

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 30/06/2017

PAGE 1/4

IDX W 1005004 U -



00000001005000000000

Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

2

Situation familiale

Vous vivez en couple

☐ Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le			
☐ Vous êtes marié depuis le			
☐ Vous êtes pacsé depuis le			
☐ Vous avez repris la vie commune depuis le			

Vous vivez seul(e)

☐ Vous êtes célibataire			
☐ Vous êtes divorcé depuis le			
☐ Vous êtes séparé légalement (séparation sans divorce avec intervention du juge) depuis le			
☐ Vous êtes séparé sans intervention du juge ou avez rompu votre pacs depuis le			
☐ Vous êtes veuf ou veuve depuis le			

Parents séparés

• Si l'autre parent d'un de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suivantes, cochez la(les) case(s) correspondante(s) :

☐ il réside dans un des Etats de l'UE, EEE* (hors France) ou en Suisse
☐ il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays
☐ il perçoit une pension (retraite, invalidité), ou une indemnisation (maladie, chômage) de l'un de ces pays

• Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre parent ? ☐ oui ☐ non

* Cf liste des pays en page 4

Enfants à votre charge et autres personnes de votre foyer

Si besoin, vous pouvez déclarer d'autres enfants ou personnes sur papier libre à joindre à ce formulaire.

Nom et prénoms (dans l'ordre de l'état civil)	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté (Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien...)	Situation actuelle (Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...*)	Enfant résident à l'étranger	Enfant en résidence alternée**
1.				☐	☐
2.				☐	☐
3.				☐	☐
4.				☐	☐
5.				☐	☐

* Si l'enfant est salarié ou apprenti, précisez son dernier salaire net mensuel.

** En cas de séparation et de résidence alternée d'un ou plusieurs de vos enfants entre votre domicile et celui de l'autre parent, vous pouvez demander le partage des allocations familiales. Téléchargez le formulaire «Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents» sur caf.fr ou msa.fr ou demandez-le à votre Caf ou MSA.

Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

! Si vous demandez des prestations, vos parents et/ou ceux de votre conjoint ne pourront plus bénéficier des prestations qu'ils perçoivent pour vous en tant qu'enfant à leur charge.

	■ Parents de l'allocataire	■ Parents du conjoint, concubin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-ils pour vous des prestations familiales, Apl, Rsa...?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Si oui, Nom du parent allocataire :		
Prénoms :		
Adresse :		
Code postal et commune :		
Organisme de prestations familiales :		
Numéro d'allocataire (s'il en possède un) : ...		
Numéro de sécurité sociale :		

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 30/06/2017



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

3

Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)

	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié (y compris en préretraite progressive)	☐ depuis le	☐ depuis le
Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.)		
■ Apprenti	☐ depuis le fin le :	☐ depuis le fin le :
■ Stagiaire de la formation professionnelle	☐ depuis le	☐ depuis le
■ Travailleur indépendant ou employeur	☐ depuis le	☐ depuis le
■ Non salarié agricole	☐ depuis le	☐ depuis le
■ Auto-entrepreneur	☐ depuis le	☐ depuis le
■ Conjoint collaborateur	☐ depuis le	☐ depuis le
Pour toutes ces situations, précisez :		
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme		
de formation et son adresse :		
Vous ou votre employeur cotisez en France :		
☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa (régime agricole)	☐ à l'Urssaf ☐ à la Msa (régime agricole)	
☐ autre régime, lequel ?	☐ autre régime, lequel ?	
à l'étranger :		
☐ précisez le pays :	☐ précisez le pays :	
■ Chômeur (indemnisé ou non)	☐ depuis le	☐ depuis le
Si indemnisé, précisez l'organisme		
S'agit-il de chômage partiel?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
■ Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale)	☐ depuis le	☐ depuis le
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension?		
■ En Maladie	☐ depuis le	☐ depuis le
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.) :	☐ depuis le Précisez la situation :	☐ depuis le Précisez la situation :
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention :		
Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :	Nom de l'organisme et pays :	Nom de l'organisme et pays :
■ Etudiant	☐ depuis le	☐ depuis le
■ Sans activité professionnelle	☐ depuis le ☐ depuis toujours	☐ depuis le ☐ depuis toujours

Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Fait à : Le :

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 30/06/2017



Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

► Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires	• un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ; • un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).
Si vous attendez un enfant	• la déclaration de grossesse établie par un praticien.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel	• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi	• la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.
Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole...) ou d'un pays étranger	• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.
Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France	• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour ou, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.
Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• pour vous : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ; • et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial ou du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» ou attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.
Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse	• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.
Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire	• pour vous : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité ou récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile ou récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ; • et, pour vous et votre conjoint : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ; • et, pour les enfants à votre charge : la photocopie lisible d'un acte de naissance ou, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.

* Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE)

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Royaume-Uni – Slovaquie – Slovénie – Suède.

** La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.

